

À savoir

Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel (CVV) de votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet. Il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre ni par les établissements bancaires.



Recommandations

- ◆ Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- ◆ Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- ◆ Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- ◆ Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- ◆ Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

Repérer les fraudes

- ◆ Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui y sont passés.
- ◆ Consultez très fréquemment la situation de votre compte sur l'espace personnel de votre site bancaire, qui permet une meilleure réactivité.



PERCEV@L

FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

Simplifier les démarches des victimes

Mieux prévenir les atteintes et identifier les auteurs

Signaler votre situation aux forces de l'ordre
directement sur service-public.fr

« fraude carte bancaire »

